



SOIRÉE DES MÉRITES SPORTIFS

DÉCOUVREZ L'ARTICLE EN PAGE 7

COMPOSITION
DU COLLÈGE
COMMUNAL

P. 2

ATELIERS DU
PÈRE NOËL

P. 4

NOS VIGNOBLES
PÉTILLENT

P. 4

BIEN-ÊTRE
ANIMAL

P.6

INSTALLATION DU
CONSEILS DES
ENFANTS

P. 7

GESTION
DES DÉCHETS

P. 8 à 10





LE MOT DU BOURGMESTRE

Dernier Journal de Genappe de l'année et premier numéro de la nouvelle législature suite aux élections du 13 octobre dernier.

Je remercie les conseillers communaux et échevins qui ont quitté le Conseil ou le Collège, parfois après un très long mandat au service de Genappe, et je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Vous trouvez dans ce journal l'identité des membres du nouveau Collège communal ainsi que leurs compétences. L'ensemble des membres du nouveau Conseil communal vous est présenté sur notre site Internet. C'est un fameux challenge qui attend la nouvelle équipe tant les défis qui nous attendent sont nombreux !

Du côté des finances communales, nous présenterons le Budget 2025 au conseil du mois de janvier mais je peux déjà annoncer un statu quo de la fiscalité communale : cette année encore, il n'y a pas d'augmentation des taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier. La problématique des déchets est au centre de nos attentions et de ce numéro : malgré un tri de mieux en mieux suivi, le coût de la collecte et le traitement des déchets augmente encore, ce qui nous oblige à augmenter la fiscalité liée aux déchets. Le Collège, suivi par le Conseil, a choisi de ne pas augmenter la taxe forfaitaire mais plutôt le prix du sac poubelle. Le message est clair : plus on utilise les collectes sélectives (papier/carton, PMC, verre, déchets organiques), moins on utilise de sacs blancs dont le prix augmentera.

Ce numéro du Journal de Genappe vous donne une large vue sur cette problématique des déchets qui coûtent très cher aux citoyens et à la collectivité. Ces informations seront encore complétées le mois prochain avec les nouvelles modalités d'accès au parc à conteneurs. Nous en avons reçu communication trop tard pour les inclure dans ce journal, mais on peut déjà annoncer que ce sera encore un coût répercuté sur le citoyen-producteur de déchets dans la logique du producteur payeur. Aujourd'hui la Ville paie 442.000 € par an uniquement pour le parc à conteneurs, soit une facture mensuelle de 36.000 € ! Ces nouvelles modalités d'accès vont, nous l'espérons, réduire ce coût et surtout limiter l'accès au parc à conteneurs aux habitants des communes qui cotisent pour leur fonctionnement.

Sans transition, ce numéro du Journal de Genappe annonce déjà les festivités de fin d'année : les feux d'artifice qui ne manqueront pas d'être tirés un peu partout la nuit du Nouvel An et qui, rappelons-le, devront être à bruit contenu pour respecter le bien-être de nos animaux. Avant ça, nous aurons le plaisir de retrouver les festivités de Genappe perd la Boule, c'est-à-dire le marché de Noël avec les concerts et visites des ateliers d'artisans et le Festival Maboule qui propose des animations et spectacles en rue, sous chapiteau ou dans différentes salles du centre-ville. Je vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année et vous remercie pour la confiance que vous nous avez octroyée pour poursuivre notre mandat à votre service.

Gérard Couronné
Bourgmestre



FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les journées des fêtes de fin d'année tombant en milieu de semaine, les services de votre administration communal seront accessibles selon les horaires suivants :

Semaine de Noël
Les lundi 23, le mardi 24 et le vendredi 27 décembre 2024

Semaine du Nouvel An
Les lundi 30, mardi 31 décembre 2024 et le vendredi 3 janvier 2025

Si vous devez vous rendre à l'admission communale, planifiez votre visite !

Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant l'accueil de l'hôtel de ville : 067/79.42.00, soit en contactant directement le service qui vous intéresse. Vous trouverez tous nos contacts sur notre site : www.genappe.be

Fermeture de la Bibliothèque
La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 3 janvier 2025 inclus.

N'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque avant ces dates, l'équipe vous conseillera dans vos lectures avec le plus grand plaisir.



Vous habitez et exercez vos activités commerciales à Genappe et vous souhaitez retrouver **vos publicités** dans les pages de votre **bulletin communal en 2025** ?

Envoyez votre demande dès aujourd'hui et avant le 15 décembre à : isabelle.vanhoutte@genappe.be.

Attention ! Le nombre d'espace est limité !

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies
Placements



Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe
Tél. : 067/79.46.46
E-mail: assur@assurancesgilson.be
www.assurancesgilson.be
N° FSMA 14169 A



POUR L'INFORMATION
AU JOUR LE JOUR
WWW.GENAPPE.BE

MAISON TABURIAUX & FILS

Pompes funèbres • Funérarium
Salle de réception

Tél. 067 77 25 08
pftaburiaux@skynet.be
www.funeraillies-taburiaux.be

2, Rue Dellis
1470 Ways



COLLÈGE COMMUNAL



Gérard COURONNÉ
Bourgmestre

Téléphone: 0475/42.70.17
Mail: gerard.couronne@genappe.be

Compétences: Finances – Budget, Etat-civil / Population, Sécurité (Police et Partenariat Local de Proximité (PLP), Coordination du Plan Stratégique Transversal (PST), Participation citoyenne, Economie, Communication.



Stéphanie BURY
1^{ère} Echevine

Téléphone: 0477/46.72.14
Mail: stephanie.bury@genappe.be

Compétences: Enseignement, Petite enfance, Accueil Temps Libre (ATL). Ecole des devoirs, Académie de Musique, Danse et Arts de la Parole, Plan de Cohésion Sociale (PCS) : Conseil communal des enfants, Place aux enfants, Jumelages, Gens du voyage..., Commune Hospitalière, Agriculture.



Christophe BALESTRIE
2^{ème} Echevin

Téléphone: 0495/90.75.86
Mail: christophe.balestrie@genappe.be

Compétences: Sports, Infrastructures sportives, Santé (Domus, Handi-contact, Coup de pouce, Volontariat.), Culture, Le 38 , Bibliothèque, Asbl des salles communales, Bien-être animal, Seniors.



Benoît HUTS
3^{ème} Echevin

Téléphone: 0474/79.76.96
Mail: benoit.huts@genappe.be

Compétences: Aménagement du Territoire, Urbanisme, Sentiers, Rénovation urbaine, Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Cimetières, Territoire de mémoire, Petit patrimoine, Cultes et laïcité, Associations patriotiques, Tourisme, Biodiversité.



Etienne LEGRAND
4^{ème} Echevin

Téléphone: 0479/29.68.76
Mail: etienne.legrand@genappe.be

Compétences: Travaux, Voiries, Bâtiments communaux et propriétés communales, Charroi communal, Régies, Mobilité.



Michaël ROUFFIANGE
5^{ème} Echevin

Téléphone: 0476/73.47.44
Mail: michael.rouffiange@genappe.be

Compétences: Environnement et transition environnementale, Espaces verts, Espaces publics (+ été solidaire), Propreté-Gestion des déchets, Infrastructures de quartier, Festivités (et gestions de matériel), Mouvements de Jeunesse, Maison des jeunes, Plaines de vacances, Gestion des cours d'eau + gestion dossiers inondations, Transition énergétique, Commerces – PME.



Anne-Sophie HAYOIS
Présidente du CPAS

Téléphone: 0475/22.26.49
Mail: annesophie.hayois@genappe.be

Compétences: Présidence du CPAS, Logement, Emploi, Informatique.

DÉCISIONS DU CONSEIL

5/11/2024

Urbanisme

- Approbation d'un acte de création de voirie : ouverture d'un sentier piéton reliant le projet immobilier anciennement « Galeries du Meuble » au Parc de la Dyle.
- Approbation d'un acte de prescription acquisitive d'une parcelle de terrain rue A. Ginion.
- Approbation de la vente à Orès d'une parcelle de terrain place du Chenoy à Loupoigne pour y installer une cabine électrique.

Mobilité

- Approbation d'un règlement communal de circulation en vue de réserver un emplacement de stationnement aux personnes porteuses d'un handicap à l'avenue Eugène Philippe à Glabais.
- Approbation d'un règlement communal de circulation en vue de réserver un emplacement de stationnement aux personnes porteuses d'un handicap à l'avenue de l'Horizon à Bousval.
- Le Conseil a amendé un règlement communal de circulation en vue de réserver une place de stationnement rue N. Lebrun pour les livraisons.

Environnement

- Approbation du coût-vérité prévisionnel pour l'année 2025 à 99,27 %.

Finances

- Prise d'acte de décisions de tutelle.
- Approbation des 2èmes modifications budgétaires du service ordinaire et extraordinaire du budget 2024.
- Approbation du règlement taxe additionnelles à l'IPP au taux inchangé de 7,5 %
- Approbation du règlement taxe additionnelle au précompte immobilier au taux inchangé de 2200 centimes.
- Approbation du règlement taxe salubrité au taux inchangé de 30 €.
- Approbation du règlement taxe sur la délivrance des cartes d'identité au prix inchangé de 30 € pour les adultes et 10 € pour les enfants.
- Approbation du règlement redevance pour les concessions d'emplacements, caveaux, ca-vurnes et cellules de colombarium.
- Approbation du règlement redevance sur les occupations du domaine public.
- Approbation du règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés aux taux inchangés : 71, 106 et 121 € selon la composition des ménages.
- Approbation du règlement redevance sur les sacs poubelle avec des taux revus à 2€ le sacs de 60l et 1€ le sac de 30l.
- Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église de Houtain le Val.
- Approbation du budget 2025 de la Fabrique d'église de Glabais.
- Approbation du budget 2025 de la Fabrique d'église de Bousval.
- Approbation du budget 2025 de la Fabrique d'église de Vieux-Genappe.
- Approbation du budget 2025 de la Fabrique d'église de Baisy-Thy.

Affaires générales

- Prise de connaissance des rapports des présidents des commissions communales.
- Le Conseil a approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale IPFBW
- Approbation des points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale Ecetia
- Le Conseil a approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale INBW
- Approbation des mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale Ores Assets
- Approbation des points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale Bataille de Waterloo 1815
- Approbation des points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW

Travaux

- Approbation d'un marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement d'une crèche 28 place rue St Joseph. Estimation du marché : 170.000 € TVAC.



ENSEIGNEMENT

UN PROJET PÉDAGOGIQUE SAVOUREUX

C'est dans l'école du Petit Train à Loupoigne que s'est déroulé un événement aussi chaleureux qu'original : un walking dinner préparé par les élèves. Cette soirée a rassemblé parents, enseignants et enfants dans une ambiance festive et gourmande.

La balade culinaire a pris une dimension particulière : ce ne sont

pas de grands chefs qui étaient aux fourneaux, mais bien les enfants de l'école. Guidés par leurs institutrices, ils ont passé la journée à concocter un menu allant des amuses-bouches créatifs aux desserts sucrés.

Cet événement n'était pas simplement une manière de régaler les parents : c'était aussi un projet éducatif complet. "L'objectif

était de sensibiliser les enfants à l'importance de l'alimentation saine, de leur apprendre à travailler en équipe et de stimuler leur créativité culinaire", explique Mme Choisez, Directrice de l'école.

Informations :

Ecole communale de Loupoigne
067/77.20.68
flore.choisez@ecoles.genappe.be



À VOUS LA PAROLE !

Votre expérience et vos idées sont essentielles pour construire avec l'équipe du 38 une offre culturelle inclusive et dynamique, qui reflète nos valeurs communes. Aussi, il y a quelques années, nous avons mis en place un Conseil d'Orientation (CO).

Véritable plate-forme d'échange d'idées, le CO a pour mission de cerner les enjeux culturels et

sociétaux de Genappe, de voir quel rôle le 38 peut y jouer, mais aussi de réfléchir à nos projets et à leur développement. Aujourd'hui, nous renouvelons nos membres !

Vous êtes citoyen.ne.s de Genappe ou membre d'une asbl locale ? Nous faisons appel à vous pour réfléchir avec nous sur nos projets et les évaluer.

Concrètement, il s'agit de deux réunions de deux heures par an, en soirée.

Petit plus : on vous offre le repas, les boissons et un moment convivial, en présence de toute l'équipe.

Intéressé.e ?
Faites-le savoir à Emilie : emilie@le38.be – 067/ 77 16 27.



LE 38 EXPLORE DE NOUVEAUX TERRITOIRES

Le 38, Carrefour culturel de Genappe, est une asbl reconnue en tant que Centre culturel, Maison de jeunes, Centre d'expression et créativité, avec une approche spécifique liée à la valorisation du patrimoine.

Composée d'une quinzaine de personnes, l'équipe du 38 consacre son énergie à des projets transversaux et créatifs qui répondent aux besoins de la population.

Sa mission ? Faire société ensemble ! Depuis 2017, le 38 développe son action culturelle au-delà de Genappe, en étant l'opérateur culturel du Gal - Pays des 4 Bras. Dispositif européen qui permet au 38 de travailler sur les trois communes de Genappe, Villers-la-Ville et les Bons-Villiers.

Une extension à Sombreffe
Depuis juin 2023 et suite à

l'accord des Conseils communaux de Genappe et Sombreffe, le 38 renforce ses partenariats supra-communaux en développant une action culturelle avec la Commune de Sombreffe. Celle-ci est financée par la Commune de Sombreffe et la FWB.

La plus-value, pour chaque Commune, est de pouvoir s'intégrer à un réseau de taille humaine, de profiter des ressources et des synergies potentielles. La plus-value, pour les citoyens et citoyennes, est d'avoir accès à une offre culturelle étoffée, diversifiée, et amenée jusqu'au cœur des villages.

Voilà tout l'intérêt de penser la culture et le patrimoine sur un territoire plus large que les Communes, et cohérent par son histoire, sa géographie et sa population !



CINÉ SOUPE : DES COURTS MÉTRAGES À L'HONNEUR

Profitons des jours qui raccourcissent et de l'obscurité pour regarder des films !

Le 19 décembre, à l'approche du jour le plus court de l'année, nous vous proposons de découvrir différents courts métrages belges autour d'une bonne

soupe pour se réchauffer. Du format court pour un maximum de plaisir !

Porté par l'asbl Bah Voyons, le Ciné Soupe est un programme itinérant qui propose de faire (re)découvrir le court métrage, ce format trop peu représenté

sur grand écran, lors de séances interactives et chaleureuses.

Informations :
Le jeudi 19 décembre 2024
À 20h au 38. 3€.
Réservation en ligne sur www.le38.be, rubrique agenda.



LES ATELIERS DU PÈRE NOËL AU 38 !

Tu aimes les lumières, les fêtes, ce petit vent de magie qui se soulève en fin d'année ? Tu voudrais aussi pouvoir gâter les personnes qui te sont chères ? Alors les stages que nous avons concoctés pour cette 1ère semaine de congé sont pour toi !

Exactement comme dans les ateliers du Père Noël, nous créerons chaque jour de magnifiques attentions que tu pourras offrir : des décorations magiques, des cartes pop-up, des douceurs aux

senteurs de cannelle, des lanternes pour de jolies lumières. Viens explorer le dessin, le modelage, la peinture, le collage et bien d'autres techniques pour ensuite partager tes créations en famille.

Informations :
Stages des Ateliers du 38
Du 23 au 27 décembre 2024
Au 38, Carrefour culturel
Toutes les infos sur www.le38.be, rubrique créativité.



KIDS COURTS MÉTRAGES : « LA COLLINE AUX CAILLOUX »

Qui sera reine ou roi du 38 ? Pour commencer l'année en beauté, l'équipe du 38 propose aux kids la projection de « La Colline aux cailloux », trois courts métrages qui les emmèneront en forêt pour une balade pour le moins inattendue. Ce moment ciné sera suivi de la dégustation de la galette des rois !

Tout en douceur et en couleurs, ce charmant programme propose aux enfants à partir de 3/4 ans une méditation philosophique sur l'exil, l'accueil de l'autre et la différence.

Dans le cadre de Cinémômes, Festival de la Quadrature du cercle, qui met à l'honneur le ci-

néma jeunesse en Wallonie et à Bruxelles.

Informations :
Projection de "La Colline aux cailloux", 52'
Le samedi 4 janvier 2024
À 10h au 38. 3€.
Réservation en ligne sur www.le38.be, rubrique agenda.

Les Jardins de Quentin

Création & aménagement de jardins

- Terrassement et nivellement
- Allées de garage et chemins d'accès
- Terrasses et abords de piscine
- Murets de soutènement et escaliers
- Clôtures et palissades
- Taille, élagage et abattage
- Tonte, plantations et entretien

Quentin Vanbellinghen
0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.be
www.lesjardinsdequentin.be



N'oubliez pas d'annuler !

Au 38, nous estimons que la culture est un droit pour toutes et tous. Aussi, nous mettons un point d'honneur à conserver la gratuité ou presque de nos activités, afin de vous permettre de participer avec toute votre famille.

Cependant, nous l'avons trop souvent constaté ces derniers temps, cette gratuité implique

que vous êtes nombreux.ses à vous inscrire à nos activités et à ne pas vous présenter.

Afin de respecter le travail de l'équipe, des comédien.ne.s et des personnes inscrites sur liste d'attente, n'oubliez pas de nous envoyer un petit mail au moins 2 jours ouvrables à l'avance à reservation@le38.be. Vous ferez sans doute des heureux.ses !



« WINTER BREAK », UN FILM DE NOËL AU 38

Les films de Noël ne sont pas que pour les enfants ! Le 2 janvier 2025, en cette période de cocooning et de douceur, venez découvrir « Winter Break », un film de Noël, bien écrit, drôle et touchant.

Pour rester dans l'esprit de Noël, apportez un livre emballé à mettre sous le sapin et recevez-en un en retour ! Il peut venir de votre bibliothèque ou de la librairie, au choix.

L'histoire
« Winter Break » retrace l'existence de M. Hunham, professeur d'histoire ancienne dans un prestigieux lycée d'enseignement privé pour garçons

de la Nouvelle-Angleterre. Pédant et bourru, il n'est apprécié ni de ses élèves ni de ses collègues. Alors que Noël approche, M. Hunham est prié de rester sur le campus pour surveiller la poignée de pensionnaires consignés sur place. Il n'en restera bientôt qu'un : Angus, un élève de 1ère aussi doué qu'insubordonné...

Informations :
Projection de « Winter Break » d'Alexander Payne, comédie dramatique, 134'
Le jeudi 2 janvier 2024
À 20h au 38. 3€.
Réservation en ligne sur www.le38.be, rubrique agenda

LE MONTY

ÇA SE PASSE AU MONTY

Le MONTY est un tiers-lieu artistique, culturel et citoyen, initié par le TOF Théâtre. Il propose des spectacles, des concerts, des ateliers, des rencontres, des formations et diverses activités en lien avec la transition sociale et environnementale.

Le MONTY, c'est aussi une cantine qui propose une alimentation locale, de saison et respectueuse de l'environnement, en favorisant les producteurices de la région et le circuit-court. C'est un espace convivial où on peut manger le jeudi et le vendredi midi de 12h à 14h, le vendredi soir et les soirs d'activité dès 19h.

Pour clôturer l'année, le MONTY consacre toute son énergie au Festival international de Marionnettes et Arts associés MAboule, qui fêtera sa 10e édition du 12 au 15 décembre 2024 (toutes les infos sont à découvrir sur le site www.maboule.be).

Après cet événement exceptionnel, le MONTY sera fermé du 16 décembre 2024 au 4 janvier 2025 inclus, soit pendant trois semaines, à l'exception du réveillon du Nouvel An, où nous vous retrouverons pour une soirée festive autour d'un immense buffet à partager et de quoi danser jusqu'au bout de la nuit !

Le MONTY vous prépare une nouvelle saison hors du commun... Voici déjà un petit échantillon pour vous mettre l'eau à la bouche !



Le 8 janvier à 18h :
Vernissage de l'expo photo de Marc Delforge

Les photos de Marc Delforge parlent de ce que nos mains disent de nous quand nous voulons qu'elles parlent, mais aussi, parfois, quand elles parlent pour nous. Une réflexion sur notre relation au vaste monde, parcouru ici en zigzag, lentement.
Gratuit, Accès libre aux heures d'ouverture du MONTY pendant tout le mois de janvier.

Le 12 janvier de 11h à 12h :
Atelier « Ronce, je t'aime moi non plus »

Dans le cadre des Rendez-vous des Permapotes, Anne-Sophie propose de découvrir comment gérer les ronciers de manière

écologique et respectueuse. Vous apprendrez à transformer cette plante souvent considérée comme envahissante en ressource utile pour le jardin.
Gratuit, Sans réservation



Le 13 janvier de 19h à 22h :
Atelier de confection de baumes et de macérats huileux

Dans le cadre du cycle « Se nourrir et se soigner par les plantes », Virginie Bertimes (fondatrice de Sacrées Végétales) nous apprend à transformer les plantes de nos jardins ou récoltées dans la nature en soins naturels.
Adulte, 32 €, Réservations (15 à 20 places) : info@sacreesvegetales.be ou 0473/46.25.00



Le 16 janvier à 20h30 :
Projection du film « Le chemin des coquelicots » en partenariat avec CADEV

Ce documentaire raconte le parcours de Michel Leclercq, agriculteur, qui décide à 52 ans de convertir son exploitation en bio. La projection sera suivie d'un débat avec la réalisatrice et l'agriculteur, pour échanger sur les défis et les avantages de cette transition.
Dès 12 ans, 5 €, Film de 51 minutes, Réservations via lemonty.be/agenda



Le 17 janvier à 20h30 :
Spectacle de théâtre improvisé « Les vrais problèmes des gens » de l'absl Ébullition

Deux éminents « problémologues » et leurs assistant·es

accueillent le public dans leur laboratoire pour les aider à surmonter leurs difficultés. Leur devise : « Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions ! » Avec Laurent Cadet, Laurent van der Rest, Julianne Laffineur et Cath Lembrée. Une idée originale de Laurent Cadet et Laurent van der Rest.

Dès 12 ans, Au chapeau, Spectacle de 1h15, Réservations via lemonty.be/agenda



Le 18/01 à 14h :
Atelier de co-cooking

Les ateliers de co-cooking au MONTY sont des ateliers de cuisine participative où les participantes, autour d'un thème, partagent savoirs et moments conviviaux. Ils débutent à 14h et, à 19h, d'autres convives se joignent pour partager le repas (max 30 personnes).
Dès 15 ans, 5 € (atelier) et 10 € (repas), Réservations via adrien@lemonty.be



Le 24/01 à 19h et Sam 25/01 à 16h :

Spectacle de marionnette « Piccoli Sentimenti »

Le monde loufoque, sensible et marionnettique du TOF Théâtre, l'art brut d'Antonio Catalano et les sons inventifs du patamusicien Max Vandervorst s'entremêlent avec bonheur pour nous concocter cet hymne à l'émerveillement et à l'éveil du sens artistique ! Spectacle créé en 2011, il est de passage à Genappe après plus de 1000 représentations à travers le monde !

Dès 3 ans, Tarif inclusif : 14 €/12 €/8 €, Spectacle de 45 minutes, Réservations via lemonty.be/agenda

optiqueradoux

Contrôle de la vue
Lentilles de contact
Appareils auditifs

Rue de Ways, 3
1470 Genappe

www.optiqueradoux.be
optique.radoux@skynet.be

067/77.29.33

POUR L'INFORMATION
AU JOUR LE JOUR
WWW.GENAPPE.BE



GENAPPE... QUAND NOS VIGNOBLES PÉTILLENT !

Début octobre marquait l'aboutissement d'une année intense pour les vignerons et vigneronnes de Genappe. Après une année difficile, nos agriculteurs pouvaient enfin lancer les invitations à leur communauté et... vendanger, c'est-à-dire récolter les raisins de leurs vignobles. Rencontre avec Anne Geldhof du Domaine de Glabais et Aline Van Kerckhove de la Ferme de Bieckenée.

Quant patience rime avec passion

Anne Geldhof et Christian Baldyck ont planté leurs 15.000 premiers pieds de vigne en 2016, puis 4.000 supplémentaires en 2021, sur une superficie totale de 4,3 hectares. « Nous avons énormément lu sur les spécificités des vignes, appris sur le terrain au quotidien et fait des choix entre autres de cépages (dans ce cas : Chardonnay, Pinot blanc et noir et Auxerrois) », nous confie Anne. Et cette réorientation professionnelle a payé puisque leurs

crémants de Wallonie (deux vins effervescents, un blanc et un rosé) sont reconnus en Appellation d'Origine Protégée « Pays de Waterloo ».

Pour Aline Van Kerckhove, qui a planté 4.000 pieds de vignes de Chardonnay en 2021 sur une superficie d'1 hectare, l'idée de se lancer trouve une double origine. « Tout d'abord, je tenais à reprendre la ferme familiale. Et ensuite, le choix s'est porté sur les vignes après l'avoir expérimenté en stage. Les bulles du vin effervescent et le côté festif m'ont convaincue ! », précise Aline.

Enfin... les vendanges !

Cette année 2024 fut particulière. Nos agriculteurs ont dû entre autres lutter contre les basses températures, les longues périodes de pluie et les maladies. Mais la passion les a guidés pour entretenir coûte que coûte leurs plantations. Les vendanges de cette année ont réuni une centaine de béné-

voles sur les deux exploitations de Genappe. Ces personnes, parfois novices et parfois habituées, attendent ce moment avec impatience pour sa convivialité avec les autres bénévoles, son côté apaisant ou encore le contact avec la nature. Si vous souhaitez y participer l'an prochain ou contribuer à l'entretien des vignes tout au long de l'année, il suffit de contacter Anne Geldhof ou Aline Van Kerckhove.

Les récoltes de cette année sont désormais au repos pour une période de 9 mois à 2 ans. Le prochain grand moment sera l'ouverture de la première bouteille de la Ferme de Bieckenée, prévue en février 2025 avec les vendanges d'octobre 2023.

Envie d'en savoir plus ?

Retrouvez ce témoignage en vidéo sur la page Facebook de la Ville et découvrez encore d'autres agriculteurs de Genappe sur le nouveau site www.genappematerre.be !



STAGE ADOS, NOS JEUNES ADORENT CUISINER

Les adolescents aiment l'aspect pratique et créatif des ateliers de cuisine. Ces stages leur permettent de s'exprimer tout en apprenant des techniques culinaires.

Ils sont motivés par l'idée de préparer des plats qu'ils peuvent ensuite déguster ensemble. C'est aussi un moyen pour les jeunes de découvrir des cuisines du monde, des produits locaux, des spécialités traditionnelles et des techniques culinaires innovantes.

Ces stages permettent aux participants de rencontrer d'autres adolescents, de travailler en équipe autour d'une activité commune et favorise leur développement social.

La journée à Walibi, dans une ambiance « Halloween » à couper le souffle fût l'occasion de vivre une expérience palpitante, pleine de sensations fortes et de rire pour la plus grande joie des ados !

Vu le succès emporter par ces activités, une nouvelle semaine de stage sera proposée aux ados lors des congés de printemps (du 5 au 09 mai 2025). La cuisine sera au rendez-vous ainsi que d'autres surprises !

Informations :

Les inscriptions en ligne sur : www.genappe.be, à partir du lundi 31 mars -18h.
Service affaires générales : virginie.limon@genappe.be
067/79.42.44



LES PLAINES D'AUTOMNE FONT L'UNANIMITÉ

Les plaines d'automne font l'unanimité. Pendant les vacances d'automne, la Ville met en place des plaines de vacances. Elles sont destinées aux enfants de 3 à 12 ans. Elles offrent un environnement sûr et stimulant où les enfants peuvent s'amuser, se faire de nouveaux amis et développer leurs compétences sociales et créatives.

Les activités sont diversifiées : jeux extérieurs, sports collectifs,

ateliers de création artistique ou encore, sorties à la piscine. C'est toujours un succès, les enfants s'amuse tout en profitant de l'esprit festif d'Halloween. Les plaines de printemps auront lieu du 28 avril au 9 mai 2025. N'hésitez pas à y inscrire vos enfants !

Informations :

Inscription en ligne : www.genappe.be dès le 31 mars - 18h
Service affaires générales : virginie.limon@genappe.be
067/79.42.44

BIEN-ÊTRE ANIMAL

LES ANIMAUX DÉTESTENT LES FEUX D'ARTIFICE

Le mois de décembre est à nos portes ainsi que les fêtes de fin d'année. Il est possible de concilier festivités et respect du bien-être animal. Et, le Code de la Démocratie et de la Citoyenneté vous impose certains obligations...

C'est donc le bon moment de rappeler les règles concernant les feux d'artifice. Lorsque ceux-ci sont utilisés, ils provoquent peut-être de la joie chez l'homme mais aussi de grands stress chez les animaux. Les feux d'artifice peuvent terrifier les animaux domestiques, d'élevages, de prairie ou sauvages et cela peut entraîner plusieurs effets néfastes : stress, crises cardiaques, fuites et ou accidents.

Pour le bien-être des animaux, suivez ces conseils

- Évitez de laisser sortir votre animal de compagnie à la tombée de la nuit, les soirs de fêtes.
- Évitez, si possible, de les laisser seuls.
- Dans la mesure du possible, fermez vos volets et tentures.
- L'idéal est de se comporter naturellement : ne reconfortez pas exagérément votre animal

et ne le punissez pas non plus s'il montre des signes de peur.

- Veillez à ce que votre animal soit pucé et enregistré, il sera ainsi bien plus aisé de le retrouver s'il devait prendre la fuite
- Évitez de laisser les animaux d'élevage en prairie.

En cas de fuite d'un chien ou d'un chat, vous pouvez signaler sa perte sur : <https://www.dogid.be/fr> - <https://www.online.catid.be>

Vos obligations

Sur l'entité de Genappe, toute personne qui souhaite tirer un feu d'artifice doit obtenir une autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. De plus, en 2020, le Conseil communal a décidé que seuls les tirs de feux d'artifice à bruit contenu étaient désormais autorisés sur le territoire. En vue d'obtenir l'autorisation du Bourgmestre, le demandeur doit compléter et envoyer une fiche de renseignements d'un événement. Elle est accessible sur notre site (*) à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, Ville de Genappe, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe sur info@genappe.be

Selon l'importance de l'événement, l'organisateur respectera les délais suivants : Dans le cas d'une manifestation de moyenne importance à faible risque, sa demande sera adressée au Bourgmestre au moins 20 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Dans le cas d'une manifestation de grande importance, il fera parvenir au Bourgmestre la fiche de renseignements complétée dans la totalité de ses rubriques au moins 90 jours ouvrables (trois mois) avant la date prévue. (*) Site : <https://www.genappe.be/vivre-a-genappe/securite/police/fetes-et-manifestations> L'avis de la zone de secours du Brabant Wallon sera sollicité. Celle-ci remettra au Bourgmestre son avis sur base du règlement de prévention incendie





PCS

PRENDRE SOIN DE SOI POUR ÉVITER UN BURN-OUT

Depuis le mois d’octobre, la Ville a mis en place un atelier centré sur « La lutte contre l’isolement ». Des ateliers de développement personnel et de bien-être proposés un vendredi par mois. Dans un espace sûr et accueillant, les participants peuvent explorer et renforcer leur estime de soi, développer leurs compétences sociales, et améliorer leur bien-être émotionnel et mental.

Vous vous sentez épuisé, au bord du burn-out ? Vous avez traversé ou traversez un burn-out et vous voudriez trouver des clés pour vous en sortir ?

Et si vous preniez un moment pour vous, pour apprendre à écouter vos besoins, comprendre ce qui vous épuise, et poser des actions concrètes pour retrouver une vie plus douce et équilibrée ?

Cet atelier est conçu pour vous apporter des outils pratiques, des informations précieuses et des moments d’échanges afin de comprendre le burn-out, d’identifier les déclencheurs et signaux d’alerte, de prendre soin de vous au quotidien et de mettre en place un plan de bien-être durable. Cet atelier est un espace bienveillant pour explorer votre situation en toute sécurité, partager avec d’autres personnes qui traversent peut-être des situations similaires, et surtout, reprendre en main votre bien-être. Apprenez à prendre soin de vous en participant à cette atelier.

Informations :

Le 17 janvier 2025, de 13h à 15h, Espace 2000 - local 14 (à côté de la bibliothèque). Inscription obligatoire par mail melanie.liber@genappe.be (8 places) Participation gratuite.

Nouveau
près de chez vous !

Leonidas Genappe
Chaussée de Bruxelles 4

Ouvert du mardi au samedi
de 10h à 18h30
et le dimanche de 10h à 13h

La boîte à bonheurs

**AU MILIEU
DE NULLE PART**
RESTAURANT

VOTRE RESTAURANT EST RÉOUVERT !

Profitez de notre lunch 2 services à 28 €
du lundi au vendredi midi (Entrée / Plat ou Plat / Dessert)

067 77 37 98 - www.aumilieudenullepart.be



MÉRITE SPORTIF

INVITATION À LA SOIRÉE DES MÉRITES SPORTIFS

Le Collège Communal, a le plaisir de vous convier à la 36ème soirée de remise des trophées des mérites sportifs collectifs et individuels de la Ville.

Cette cérémonie se déroulera au Complexe sportif de Genappe,

parking de la Plaine communale, le vendredi 10 janvier 2025 à 19h30.

Une animation musicale et diverses démonstrations originales de disciplines sportives sont au programme.

Invitation cordiale à tous !

Informations :

Renseignements et réservation des places : 067/79.42.41 ou genevieve.gossiaux@genappe.be Entrée gratuite.



PCS

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Le 6 novembre 2024, les nouveaux élus de 5ème primaires ont prêté serment et entamé officiellement leurs mandats au Conseil communal des enfants, qui rassemble des élèves de toutes les écoles de l’entité. Ils rejoignent ainsi les conseillers de 6ème primaires qui ont commencé leur mandat l’année dernière.

Le Conseil communal des enfants est composé des élèves de 5ème et 6ème élus par leurs copains de classe. Ils y représentent leur école (libres ou

communales) et mènent à bien des projets visant à améliorer la qualité de vie à Genappe et, surtout, à faire entendre la voix des plus jeunes !

En septembre dernier, les animateurs de l’AMO Tempo (l’Aide en Milieu Ouvert) ont organisé une animation dans les classes de 5ème et 6ème de l’entité. Ils ont expliqué le système électoral belge et son fonctionnement.

Ensuite, ils ont proposé aux enfants de participer au Conseil

Communal des Enfants de Genappe. Les élèves intéressés par le projet ont préparé et organisé une campagne électorale, comme les « adultes », pendant une semaine complète. Ils ont créé des affiches, des slogans reprenant les thèmes qu’ils souhaitent travailler et ont donné de la voix lors des récréations !

Et enfin, les élections ont eu lieu et les élus ont rejoint de Conseil communal des jeunes pour deux ans.



ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS, COMBIEN ÇA VOUS COÛTE ?

Chaque année au moment du paiement de la taxe sur les immondices, nous sommes interpellés par téléphone, par courrier ou via les réseaux sociaux sur les coûts liés à la gestion des déchets, les augmentations de la taxe immondices ou du prix des sacs poubelles. Certains n’hésitant pas à affirmer que ces augmentations sont un moyen pour la commune de se faire de l’argent « sur le dos des citoyens ».

La réalité est toute autre. Il est essentiel d’éclaircir cette situation pour que chacun comprenne parfaitement les enjeux liés aux coûts de gestion des déchets ménagers et surtout du rôle que nous, consommateurs, avons à jouer en la matière.

Les dépenses liées à la gestion des déchets ménagers sont les suivantes : la gestion des parcs à conteneurs, la collecte et le traitement des déchets collectés en porte à porte (PMC, sacs blancs, papiers/cartons, sacs organiques, ...), les coûts liés à la gestion et au traitement des déchets des bulles à verre, les collectes d’encombrants à la demande, ... Quant aux recettes, elles sont le fruit de la taxe immondice et de la vente des sacs poubelles.

Pour rappel, les communes sont soumises à la tutelle de la Région wallonne pour l’établissement de leurs taxes, y compris pour celle relative à la gestion des immondices. En matière de gestion des déchets, depuis 2008, la Région wallonne fait appliquer aux communes le

principe du coût vérité des déchets. A travers le coût-vérité, les communes sont donc invitées à ajuster les prix pour que chacun paie sa juste part du coût réel de gestion des déchets ménagers sur les citoyens. Il n’est donc pas question de voter une taxe ou d’augmenter le prix des sacs poubelles de manière à générer plus de revenus que nécessaire pour les finances communales. De même, il n’est pas question de compenser au-delà du nécessaire les dépenses que les recettes provenant de la taxe sur les déchets et de la vente des sacs ne suffiraient pas à couvrir.

Les coûts de traitement des déchets sont en augmentation constante ces dernières années. Cela est dû notamment à l’augmentation des salaires, à l’augmentation des coûts de transports mais également à l’augmentation des filières de tri. Nous trions de mieux en mieux mais cela a évidemment un coût.

Mais que faire pour tenter d’inverser la tendance ? **Nous continuons de défendre l’idée selon laquelle le meilleur déchet est celui qui n’existe pas.**

Nous trions de mieux en mieux nos déchets mais notre volume de déchets est identique depuis plusieurs années. Il y a aucune diminution de la quantité de déchets et même si en Belgique le tri des déchets est plutôt une réussite, il n’en n’est pas moins coûteux.

Quelle perceptive pour 2025 ?
Le décret de la Région wallonne relatif aux déchets impose

aux communes de répercuter le coût de collecte et de traitement des déchets vers les citoyens. Ce coût, que l’on appelle le coût-vérité, doit être couvert entre 95 et 110%. Or, à Genappe, cette couverture n’est actuellement que de 90%.

Pour respecter le taux de couverture du coût-vérité, Genappe est contrainte d’adapter soit le taux de taxation soit le prix du sac. C’est dans ce cadre que le Conseil communal a voté le changement du prix du sac blanc. Dès le 1er janvier 2025, il en coûtera 2 € au lieu de 1,50 € pour un sac-poubelle blanc de 60 litres et 1 € au lieu de 0,85 € pour un sac de 30 litres. Le prix reste inchangé pour les sacs poubelles verts destinés aux déchets organiques d’une contenance de 20 litres, à savoir 0,40 €.

Augmenter directement le prix du sac ménager peut inciter les consommateurs à repenser leur comportement et à réduire leur production de déchets ou améliorer son tri et favoriser les déchets verts.

A Genappe, la taxe est proportionnelle au prix du ménage. Actuellement, la taxe est d’environ 5 € par mois par habitant. Pour ce montant, vous bénéficiez de 9 collectes porte à porte sur un mois (4 collectes d’organiques, 2 collectes de sacs blancs, 2 collectes de PMC et 1 collecte de papier/carton) mais ce n’est pas tout, vous bénéficiez également d’un accès au Recyparc ainsi qu’aux bulles à verre.

Pour cette somme vous bénéficiez d’un service de qualité qui vous débarrasse de l’ensemble de vos déchets.

« LA GESTION DES DÉCHETS »

Au cœur des métiers du recyclage et de la valorisation

Le Département Déchets in BW est chargé de la gestion de nos déchets en Brabant wallon. De nombreux métiers essentiels sont exercés pour préserver l’environnement, réduire l’empreinte écologique et valoriser les matériaux. Cette filière emploie des femmes et des hommes aux parcours divers, qui contribuent chaque jour à la propreté et à la durabilité de nos espaces.

Les collectes

Celles-ci concernent les 27 communes du Brabant Wallon et la commune de Braine-le-Comte. Les ordures ménagères, les organiques, les emballages PMC et les papiers-cartons sont collectés en porte à porte. Les encombrants sont enlevés à la demande. La logistique est un fameux défi au quotidien pour le personnel chargé de ces tâches. A cela s’ajoute l’entretien des sites de bulles et conteneurs enterrés par deux personnes. Un autre défi consiste en l’acquisition et la distribution des sacs poubelles. En effet chaque ville et commune possède son propre sac et les tarifs ne sont pas identiques d’une commune à l’autre. En 2023, plus de 13 millions de sacs ont été vendus à travers un peu plus de 300 points de vente (2 agents temps pleins sont nécessaires pour la gestion du stock, les commandes, fournir les points de vente...).

Les Recyparcs

Le département déchets gère un réseau mutualisé de 17 recyparcs qui accueillent 50% des déchets collectés. On compte 1 200 000 visiteurs et environ 100 000 tonnes de déchets collectés par an.

Le traitement des déchets

Nos déchets sont traités au centre de transfert de Mont saint Guibert. C’est là que vont les ordures ménagères collectées dans le centre et l’est du Brabant wallon avant d’être transférées à l’unité de valorisation énergétique de Virginal et vers deux plateformes de compostage. Hormis les encombrants des recyparcs qui y sont broyés, les autres fractions (Ordures Ménagères, Papier/carton, PMC, déchets organiques) sont juste rassemblées afin de rationaliser les transports. Le personnel affecté aux différentes tâches joue un rôle crucial en séparant les matériaux recyclables de ceux qui ne le sont pas. Le contenu de nos sacs bleus est orienté vers 25 filières de recyclage différentes où nos déchets sont valorisés. Les PMC sont transpor-

tés à Couillet chez Valtris (association Tibi, BEP, in BW) et triés en 16 fractions. En fait les 200 000 tonnes de déchets gérés annuellement sont séparés en plus de 25 fractions. Les PMC (une fraction des 25) sont eux-mêmes triés en 16 fractions.

La valorisation énergétique

Il s’agit ici de réduire par incinération le volume des déchets. La chaleur produite par la combustion est transformée en énergie électrique et injectée sur le réseau de distribution. En 2023, près de 30.000 MWh ont été injectés sur le réseau (1000 ménages consomment 3.000 MWh par an). Chaque camion qui entre à l’unité de valorisation énergétique est contrôlé et enregistré (idem pour la sortie). On vérifie notamment l’absence de radioactivité. Il faut également penser à traiter les émissions produites par la combustion pour respecter les normes légales les plus sévères et éviter tout risque pour la population et l’environnement. L’usine fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec 35 agents qui travaillent à pause.

Le tri des matières organiques

Ceci constitue un plus pour la nature. Ces déchets sont transformés en biogaz qui est une énergie renouvelable. L’objectif en 2025 serait de collecter 25 kilos par an et par habitant.

Au vu de ce qui précède, on comprend que cette gestion de plus en plus professionnelle de l’ensemble de nos déchets a également un coût. De quelques fractions de déchets triés voilà 30 ans, l’In BW gère plus de 25 fractions différentes actuellement. C’est un gain environnemental considérable mais cela représente un coût économique non négligeable.

Seules quelques fractions rapportent : les papiers cartons, les huiles de friture, les frites, les métaux. Les autres fractions coûtent.

En 2020, la crise du Covid-19 a généré des coûts supplémentaires, dus notamment aux mesures de sécurité sanitaire, dans les recyparcs.

En 2021, pour résorber ce déficit 2020, la cotisation recyparcs a été augmentée de 2€ / habitant, et ce, pour une période de 5 ans (2020-2024).

En 2022, la guerre en Ukraine a provoqué une hausse importante

des prix de l’énergie et une inflation record de près de 10%.

Fin 2022 et en 2023, les travaux de rénovation de l’Unité de Valorisation Énergétique de Virginal ont réduit la capacité de traitement et la production d’électricité, diminuant considérablement les recettes à un moment où les prix de l’électricité étaient élevés.

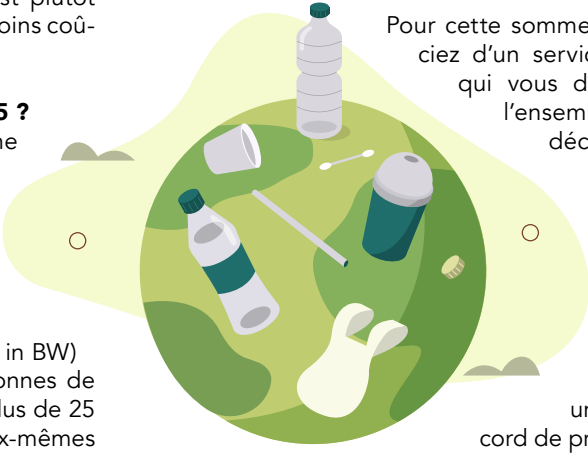
Ces travaux étaient absolument nécessaires et attendus depuis plusieurs années. In BW ne fait aucun bénéfice et répercute aux communes les coûts nets (après déduction des recettes : vente de certaines matières et d’électricité, subsides et interventions des obligataires de reprise).

Pour maîtriser les coûts, des mesures ont été prises

La réduction de la fréquence des collectes en porte-à-porte des déchets résiduels (toutes les 2 semaines). Outre l’objectif environnemental (encourager le tri et la biométhanisation des déchets organiques), cette diminution permet de contenir les augmentations des coûts. Sur le plan environnemental, on constate une diminution moyenne de 20% des déchets résiduels et une multiplication par 5 des déchets organiques. Un projet de cogénération avec le bois récolté dans les recyparcs est en phase de finalisation. L’optimisation des flux de transports, la généralisation des “Espaces Recup” dans les recyparcs et le développement des ressourceries en Brabant wallon (afin de diminuer les quantités d’encombrants), ...

Un système de contrôle d’accès informatisé est mis en place dans les recyparcs. Ceci permet d’assurer une répartition plus équitable des coûts en instaurant une contribution proportionnelle à l’utilisation du service, selon le principe du pollueur-payeur. Actuellement, 1.200.000 visites par an sont enregistrées, mais certaines données importantes restent inconnues (nombre de citoyens hors zone, fréquence des visites, proportion de déchets professionnels, ...). C’est pourquoi un système d’accès utilisant la carte d’identité est en œuvre (borne et barrière automatisée). Ces éléments serviront à fixer les modalités du contrôle d’accès et à affiner les prévisions budgétaires. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

On le voit, la gestion des déchets est complexe, elle repose sur des métiers variés et complémentaires, qui valorisent l’humain et le savoir-faire. Ces hommes et femmes, aux compétences et parcours divers, nous permettent de vivre dans un environnement de qualité et transforment une grande partie de nos déchets en ressources.





COLLECTE DES SAPINS DE NOËL : LE 7/01/2024

Comme chaque année, la commune vous propose la collecte des sapins de Noël. Cette année, elle sera organisée le mardi 7 janvier 2025 sur tout le territoire.

Consignes de collecte :
Seuls les sapins naturels seront présentés à la collecte et ne pourront en aucun cas être emballés. En outre, toute décoration, pots, croix en bois et clous doivent avoir été préalablement enlevés.

Pour rappel, les sapins doivent être déposés la veille de la collecte après 18h00. Le non-respect des consignes entraînera la non-collecte du sapin.

S'il n'a pas été collecté, contactez le service environnement le jour même au 067/79.42.73 ou via l'adresse E-mail environnement@genappe.be. Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !



POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Vous en avez sûrement entendu parler, depuis cette année, la Ville a fait placer deux points d'apport volontaires (PAV) pour les déchets ménagers et/ou les déchets organiques.

Cette infrastructure offre la possibilité d'évacuer vos déchets à tout moment, selon vos besoins et en complément du passage des camions de collecte. L'utilisation de ces conteneurs est payante et se fait à l'aide d'un badge qui lui est gratuit.

Comment les utiliser ?
Étape 1 :
Commandez le badge en complétant le formulaire, téléchargeable sur le site de la Ville ou à retirer auprès du Service Environnement. Ensuite, renvoyer le au Service Environnement. Vous recevrez un courrier, avec le badge, dans lequel figureront toutes les informations nécessaires.

Étape 2 :
Approvisionnez votre compte spécifique relié au badge en versant un montant provisionnel de votre choix en vous rendant sur le site [monbadgeadechets.be](https://www.monbadgeadechets.be).

Le prix d'une ouverture de tiroir est de 1 € pour les tiroirs d'ordure ménagère (30L) et 0,50 € pour le tiroir des ordures organiques (15L).

Étape 3 :
Prenez vos déchets, votre badge et dirigez-vous vers le Point d'apport volontaire (PAV)

Attention :
Il n'est pas nécessaire d'utiliser les sacs payants de la commune. Il ne faut pas mettre plus de 30 litres pour les ordures ménagères et 15 litres pour les déchets organiques pour éviter de bloquer le tiroir ! Pour la tranquillité publique, tout dépôt de déchets dans les PAV est interdit entre 22h et 6h.

Les points d'apport volontaire sont disponibles :
Rue Hattain à Baisy-Thy : Conteneur d'ordures ménagères
Quartier I-Dyle à Loupoigne : Conteneur d'ordures ménagères et d'organiques

Des questions ?
Rendez-vous sur <https://www.monbadgeadechets.be/fr/fr>



RÉSULTAT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Depuis plus de 6 mois, nous avons adapté notre fréquence de collecte avec une collecte des sacs blancs tous les 15 jours.

Les raisons de ce changement
Cette réduction de fréquence des collectes répond à deux priorités essentielles : d'une part, elle vise à encourager les citoyens à trier davantage leurs déchets organiques afin de valoriser la chaleur produite par leur décomposition et la transformer en biogaz via le procédé de biométhanisation. Ce processus produit également du compost, une ressource précieuse pour enrichir et préserver les sols.

D'autre part, au-delà de l'objectif environnemental, la nouvelle fréquence devait permettre de contenir les augmentations des coûts importantes de ces dernières années en matière de collecte des déchets. L'économie réalisée, estimée à ± 10 €/habitant/an, permet ainsi de limiter l'augmentation de la taxe déchets pour les citoyens.

Les résultats obtenus montrent que la transition vers une collecte des déchets résiduels toutes les deux semaines a été bien appréhendée par les citoyens, reflétant une nette amélioration des com-

portements de tri.

Après 6 mois, les résultats obtenus par la Commune montrent des impacts significatifs : une diminution moyenne de 20% des déchets résiduel et une multiplication par 3 des déchets organiques.

	Déchets organiques (kg/an.hab)	Déchets ménagers (kg/an.hab)
2023	5,5	124,1
2024 (6 mois de mise en oeuvre)	14,2	104,8

Continuons nos efforts
Nous avons déjà parcouru un long chemin ! Grâce à la sensibilisation et à votre engagement, nous avons pu atteindre les résultats actuels !
Merci à tous les citoyens pour leur engagement continu et leur adaptation. Ensemble, continuons nos efforts et poursuivons les bonnes pratiques, afin de contribuer à un environnement plus durable !



LE REPAIR CAFE DU MONTY

Apprendre à réparer, récupérer, éviter de gaspiller, économiser !

Chaque dernier samedi du mois, de 10h à 13h, ils se pressent à la porte du MONTY avec une cafetière, un pantalon à recoudre, un ampli hifi, une PlayStation, voire des objets quasiment inconnus.... C'est l'heure du Repair-café de Genappe !

Et ce sont, une demi-douzaine de réparateurs et réparatrices bénévoles et aguerris, qui, munis de leur fer à souder, leur machine à coudre, leurs tournevis et leur multimètre s'affairent à démonter, détecter et réparer l'objet

avec la complicité bienveillante de son propriétaire.

Car non, le Repair-café n'est pas un atelier comme un autre ! C'est un lieu de réparation bénévole et interactif : ici, le « client » prête main forte au réparateur. Il aide au démontage, comprend la cause de la panne, et saisi aussi parfois ce que veut hélas dire « le principe de l'obsolescence programmée » : une aberration industrielle ou les fabricants, pour permettre un renouvellement constant des ventes de leur appareil, « programment » une panne ou une usure dès la construction de ladite machine.

C'est pour lutter contre la surproduction, le gaspillage, les surcharges de déchets que le MONTY, avec le soutien de la Ville de Genappe dans le cadre du premier budget participatif.

Les Repair-café existent depuis plus de 10 ans, et sont présents dans le monde entier (www.repaircafe.org). En Belgique, c'est sous l'égide de l'asbl REPAIR TOGETHER qu'ils sont fédérés, soutenus et valorisés (www.repairtogether.be).

Informations :
Le Repair café du MONTY sur Facebook : [repaircagenappe](https://www.facebook.com/repaircagenappe)



**N'OUBLIEZ PAS L'APPLICATION
RECYCLE !**

C'est l'application de référence pour toutes vos questions sur les déchets en Belgique !
De façon simple, l'application apporte toutes les questions relatives à la collecte en porte-à-porte et au tri des déchets.

Elle vous indique le chemin vers le point de collecte le plus proche, vous donne le calendrier de collectes propre à votre rue et vous

permet de recevoir une notification la veille de la collecte afin de sortir les bons déchets, à l'heure.

L'application propose trois grandes fonctionnalités très pratiques :

- Le Calendrier des collectes fournit un aperçu hebdomadaire et/ou mensuel des collectes dans votre rue ou quartier avec la possibilité de

programmer des rappels/notifications.

- L'aide au tri offre une liste des règles de tri à appliquer par type de déchet.
- La géolocalisation des points de collecte de votre quartier en ce compris les heures d'ouverture des recyparcs. La carte qui s'affiche à l'écran indique en outre le chemin le plus rapide pour s'y rendre.



BUDGET

UNE FISCALITÉ (PRESQUE) INCHANGÉE

Comme chaque année à la même époque, le Conseil communal doit approuver les principales taxes qui sont votées d'année en année.

Cette année encore, ces taxes sont inchangées : nous maintenons les taux actuels en matière de taxe additionnelle à l'IPP (7,50 %) et au précompte immobilier (2200 centimes). Avec de tels taux, nous sommes loin de figurer parmi les communes les plus taxatrices puisque certaines communes vont jusqu'à appliquer les taux maximums autorisés par la Région Wallonne, soit 8,8 % pour les additionnels à l'IPP et 2600 centimes pour les additionnels au précompte immobilier.

Nous maintenons les prix identiques pour la délivrance des cartes d'identité pour les enfants et pour les adultes. Dans le cas de cette taxe, celle-ci correspond à la différence entre le prix de vente et les coûts de fabrication que nous devons rembourser au Service Fédéral qui les confectionne. Chaque année, ce coût augmente. Le maintien du prix de vente inchangé signifie donc

que nous prenons chaque année en charge une partie de ce coût qui augmente petit à petit.

En matière de fiscalité sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, nous ne pouvons pas prendre cette liberté de ne pas répercuter totalement le coût sur les recettes. C'est le principe du coût-vérité : nous sommes dans l'obligation de répercuter tous nos coûts liés aux déchets sur les recettes équivalentes : la taxe forfaitaire et le prix des sacs ou des ouvertures de conteneurs enterrés. Ces deux recettes ne servent qu'à couvrir les frais liés aux déchets et ne permettent pas à la Ville d'engranger des recettes pour couvrir d'autres politiques ou autres frais.

En 2025, l'INBW (intercommunale qui s'occupe de la collecte et du traitement de tous nos déchets) doit répercuter sur toutes les communes une augmentation de 5,58 € par habitant : des augmentations de coût de collecte (malgré la diminution des fréquences des collectes), des augmentations de coût de traitement et la répercussion d'une dette

accumulée par l'INBW dans le secteur des déchets depuis 2020). Comme déjà expliqué, nous n'avons aucune marge de manœuvre et sommes tenus par la législation de répercuter ces coûts sur nos recettes, c'est-à-dire ce que nous payons tous par an ou par semaine pour voir nos déchets être ramassés et traités (soit incinérés et valorisés, soit recyclés).

C'est ainsi que nous avons choisi de maintenir la taxe forfaitaire aux taux inchangés par rapport à l'année passée, mais par contre d'augmenter le prix des sacs poubelles blancs. En faisant ce choix, nous voulons renforcer encore le tri : au plus nous utilisons la collecte des papiers et cartons, les sacs bleus pour la collecte des PMC et les sacs verts pour la collecte des déchets organiques, au moins nous devons utiliser des sacs blancs et envoyer des déchets à l'incinérateur.

Une fiscalité donc inchangée pour les principales taxes forfaitaires et malheureusement augmentée pour la vente des sacs poubelle, du fait de notre obligation de respecter le coût-vérité des déchets.



CALENDRIER DES COLLECTES EN 2025

Collectes d'ordures ménagères
Jours de collectes des sacs
blancs, tous les 15 jours.

- Le jeudi : Baisy-Thy – Houtain-le-Val – Loupoigne – Vieux-Genappe
- Le vendredi : Bousval – Genappe – Glabais (y compris la Chaussée de Bruxelles) – Ways

En cas de jours fériés, la collecte sera reportée au samedi.

Pour tout problème lié à ces collectes, nous vous invitons à prendre contact avec le collecteur : l'IBWN au n° gratuit 0800/49.057 ou par mail à l'adresse suivante valmat@inbw.be.

	PMC	Papiers/Cartons
Janvier	10 - 24	03 -31
Février	07 - 21	28
Mars	07 - 21	28
Avril	04 - 18	25
Mai	2 - 16 - 30	23
Juin	13 - 27	20
Juillet	11 - 25	18
Août	08 - 22	16 (sa)
Septembre	05 - 19	12
Octobre	03 - 17 - 31	10
Novembre	14 - 28	7
Décembre	12 - 26	5

Modalités de collecte :

Les collectes commencent dès 6 h du matin (5 h en cas de canicule).

Les déchets peuvent être sortis la veille après 18h.

Placez-les à un endroit bien visible pour les collecteurs.

S'ils n'ont pas été collectés,
contactez in BW (0800/49 057 ou

valmat@inbw.be) le jour même. Après ce délai, il faudra rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte.

En cas de travaux, placez vos déchets à un endroit accessible.

Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.



Vous habitez et exercez vos activités commerciales à Genappe et vous souhaitez retrouver **vosre publicité** dans les pages de votre **bulletin communal en 2025** ?

Envoyez votre demande dès aujourd'hui et avant le
15 décembre à : isabelle.vanhoutte@genappe.be.

Attention ! Le nombre d'espace est limité !

Plan Concept Service

Travaux exclusivement exécuté par le patron 30 ans d'expérience

**Installation & dépannage
chauffage/plomberie
pour tous vos travaux**

☎0475/29.19.03

 **planconceptservice@live.be**



CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Règlement Général de Protections des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à la protection des informations et données privées. Désormais, il appartient aux familles de décider de la publication des naissances, décès et mariages qui les concernent, dans le Bulletin communal.

NAISSANCES

- BAKETU-BOMPITI Inaya de Baisy-Thy
- BUCCI Luna de Baisy-Thy
- CORBISIER Alba de Genappe
- CORBISIER Gaspard de Genappe
- FOHAL Eloïse de Bousval
- GANQUET Alexandra de Genappe
- HAJJAM El HASSANI Ines de Bousval
- LEMAIRE Bastien de Baisy-Thy
- MAHIEU Saule de Vieux-Genappe
- NIJIMBERE Elara de Genappe
- SCHOONHEYT Lio de Bousval
- THOMAS MAIRESSE Gabin de Bousval
- VIGNERON Marion de Houtain-Le-Val
- ZEIDLER Côme de Baisy-Thy

MARIAGES

- Monsieur DEMEUNIER Jérémy et Madame COLLAERTS Sandy de Baisy-Thy
- Monsieur FIEVEZ Martin et Madame CUVELIER Marie de Baisy-Thy
- Monsieur MAES Thierry et Madame PIERI Laurence de Vieux-Genappe
- Monsieur SPIEGELEER Anthony et Madame HERINCKX Alexia de Vieux-Genappe
- Monsieur VANDEWATTYNE Victor et Madame PAPA Laura de Bousval



DES SPECTACLES POUR LES PETITS

Malgré la fermeture de fin d'année, quelques animations seront proposées à la bibliothèque. Le vendredi 20 décembre à 17h30, lectures en pyjama pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Après l'animation, nous proposerons aux petits et grands de déguster un chocolat chaud.

Gratuit – Sur réservation. Durant la deuxième semaine des vacances scolaires, nous proposerons deux spectacles. Le vendredi 3 janvier à 10h, « contes pour enfants turbulents » de la compagnie « Dis-moi koa » pour les enfants à partir de 3 ans. Le même jour à 15h30, « les contes de la nuit »

de « Art & faq asbl », pour les enfants à partir de 5 ans. Les deux spectacles sont gratuits, mais accessibles uniquement sur réservation et ce, jusqu'au 21 décembre inclus. Informations : Bibliothèque – Espace 2000,16-1470 Genappe. 067/79.42.92 bibliotheque@genappe.be

POPULATION

CHAQUE CITOYEN A ACCÈS AU SITE E LEGALIZATION

S'ils disposent d'une carte d'identité électronique, les citoyens peuvent faire légaliser ou apostiller différents documents via le site des Affaires étrangères.

Quels documents ?

Les documents / des certificats électroniques à partir du registre de population présents sur Mon DOSSIER. Les actes d'état civil dressés à partir du 31 mars 2019 et ceux déjà migrés dans La Banque de données des Actes de l'État Civil (BAEC).

Les actes sont disponibles dans différents formats : copie, extrait, extrait plurilingue Convention de Vienne (uniquement CIEC 16). Si un acte n'a pas encore été migré dans la BAEC, le citoyen devra d'abord demander la migration de cet acte : c'est la commune ou le poste consulaire de carrière qui a dressé l'acte original qui procédera à la migration dans la BAEC. La demande soumise est traitée dans les 24 heures (pendant les jours ouvrables). Une fois le dossier traité, le ci-

toyen recevra une demande de paiement électronique par email. Le document légalisé/apostillé sera disponible directement sur LegalWeb lorsque le paiement aura été effectué. Les citoyens ne doivent donc pas au préalable demander le document à leur commune, mais ils peuvent le demander immédiatement **avec la légalisation ou l'apostille** dans l'application eLegalization. Pour y accéder, c'est ici : <https://elegalisation.diplomatie.be> Source : OrangeConnect



INFO CIMETIÈRE

La Ville de Genappe dispose de caveaux et de pierres tombales de réemploi. Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez

prendre contact avec le fossoyeur, Monsieur Nicolas Muset, en formant le numéro suivant : 0473/39.17.66, du lundi au vendredi, entre 8h et 16h.

RÉCEPTION DES NOUVEAU-NÉS

Le samedi 21 septembre 2024 a eu lieu la réception des nouveau-nés. On y comptait 13 bébés dont 6 filles et 7 garçons.

Chaque famille a reçu un petit cadeau pour son bébé et une photo souvenir a été prise individuellement. Les familles rece-

ront cette photo dans les semaines qui suivent la réception. Une photo de groupe a également été prise.





LA PLACE MORIMONT EST FINALISÉE

Dans le cadre des aménagements des Places dans les différentes entités de Genappe, nous avons terminé la rénovation complète de la Place de Bousval fin 2023.

Cette année, nous mettons à l'honneur la nouvelle Place de Morimont à Loupoigne. Ce projet avait pris naissance en 2021. Le dossier complet analysé, un auteur de projet fut désigné et un appel d'offre publique avait permis de désigner une entreprise pour la réalisation des travaux pour un montant de 458.293 €

Le chantier aurait pu commen-

cer dès septembre 2022, mais l'occasion était trop belle pour pouvoir y greffer un autre projet visant à la distribution collective de chauffage à destination des riverains situés dans la zone concernée.

La coordination des différents travaux ayant été prédéfinie, le chantier avait enfin pu démarrer en septembre 2023 et vient de se clôturer en novembre 2024.

Vous pouvez découvrir le nouveau revêtement de la Place, soit 1100 m² en pavés gris nuancés, les 2 érables ont également été préservés, élagués et protégés individuellement par des éléments discrets en béton.

Une nouvelle ambiance a été créée avec la pose d'un nouvel éclairage public, ce qui met davantage en valeur le mobilier urbain.

Une nouvelle voirie et de nouveaux trottoirs à la rue du Presbytère.

La présence de potelets qui délimitent physiquement les différents espaces, et ce, afin de sécuriser au maximum les usagers faibles.

Nous vous encourageons à venir découvrir cette nouvelle place aménagée et ainsi profiter de ce nouvel espace convivial à Loupoigne.

AGENDA

DÉTENTE

12 DÉCEMBRE

À 17h à la Bibliothèque
Jeudi pantoufles
Animation gratuites
Bibliothèque : 067.79.42.92 -
bibliotheque@genappe.be
Facebook.com/Bibliotheque-
deGenappe

COLLECTE DE SANG

18 DÉCEMBRE

De 16h à 19h
Organiser par la Croix Rouge.
Salle Communale de Vieux Genappe - Chaussée de Nivelles, 99

GOÛTER DE NOËL

18 DÉCEMBRE

De 15h à 18h
Organisé par la Ville

CINÉ-SOUPÉ

19 DÉCEMBRE

À 20h au 38.
Voir article page 4

LECTURE EN PYJAMA

20 DÉCEMBRE

À 17h30 à la bibliothèque –
Espace 2000
Facebook.com/Bibliotheque-
deGenappe
Voir article page 11

NOËL BRICOLO

DU 23 AU 27 DÉCEMBRE

Au 38.
Stages - ateliers du Père Noël
Voir article page 4

CINÉ

2 JANVIER

Winter Break au 38
Voir article page 5

CONTES

3 JANVIER

À 10h et à 15h30 à la bibliothèque - Espace 2000
Voir article page 11

CINÉ KIDS

4 JANVIER

À 10h au 38.
Voir article page 4

ÉVÉNEMENT

10 JANVIER

Cérémonie de remise des
Mérites sportifs
Voir article page 7



INFORMEZ-VOUS
SUR NOS RÉSEAUX:
VILLE DE GENAPPE/GENAPPE.BE



BUREAU DECHAMPS-OTLET
VOTRE ASSURANCE QUALITÉ

FSMA 0748.731.320

Votre courtier en assurances et
placements sur Genappe

Adresse bureau : 071/812.123
Rue de Ransart, 92 info@budeo.be
6220 Fleurus www.budeo.be

Sur rendez-vous :
Chemin de la Cense brûlée, 43
1472 Vieux-Genappe



LES NETTOYEURS
N'ayez plus peur de votre ordinateur

Les Nettoyeurs nettoient, sécurisent, stockent, réparent, expliquent,
installent...votre ordinateur
Monsieur Léon se déplace 0472/649.442 www.les-nettoyeurs.be
PC ou MAC



©Tristan Scarnière